

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRAMMES
DU 18 JANVIER 2017**

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres votants : 18

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 18 janvier, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MARQUET, maire.

Etaient présents : M. Didier MARQUET, M. Maurice CIRON, Mme Valérie DENEUX, M. Guy DELAMARCHE, Mme Nathalie CORMIER SENCIER, M. Jérôme ALLAIRE, Adjoints, Mme Fabienne DEVINAT, M. Laurent BENOIT, M. David BURON, M. Christophe BOIVIN, Mme Sandrine GAUTIER, Mme Sandrine MAGNYE, Mme Amanda LEPAGE, Mme Alice BRUNEAU, Mme Karine PARIS, Mme Annie DAVARD

Excusés/Absents : M. Alain CREN (pouvoir Maurice CIRON), M. Christophe CHARLES, Mme Sylvie MAYOTE (pouvoir Mme Sandrine MAGNYE)

Secrétaire de séance : Mme Valérie DENEUX

Date de convocation : le 12 janvier 2017

Il présente le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2016, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part de la démission de Mme Chantal Huaumé reçue le 14 janvier 2017 et installe Mme Annie Davard, en tant que conseillère municipale.

Voici l'ordre du jour :

Voirie-eau/assainissement-environnement espaces verts (commission 7/01/2017)

1. Convention avec Enedis pour des travaux d'amélioration du réseau électrique
2. Convention « Eau - Assainissement » entre Laval Agglomération et la Commune
3. Marché « schéma de circulation apaisée » : résultat de la maîtrise d'oeuvre
4. Résultat consultation assainissement des vestiaires football
5. Contrat balayage des rues

Patrimoine (commission 22/12/2016)

6. Achat du local « crédit agricole »
7. Mise à disposition du local accueil thermes
8. Marché « Rénovation toiture de la salle omnisports » : résultat du marché de la maîtrise d'œuvre

Ressources humaines et finances (commission 04/01/2017)

9. Choix de l'établissement bancaire pour un prêt visant à l'achat du local paramédical
10. Ouverture de crédits budgétaires avant vote du budget
11. Modification délibération sur le régime indemnitaire
12. Création d'un poste permanent et d'un poste non permanent

Vie scolaire (commission 14/12/2016)

13. Marché « réhabilitation de la cuisine du restaurant scolaire/salle des fêtes » : résultat pour les missions : sécurité protection et santé (SPS), contrôle technique (CT) et diagnostic amiante

Enfance-jeunesse (commission 20/12/2016)

14. Marché « Réhabilitation et création de vestiaires football » : résultat du marché de la maîtrise d'œuvre

Questions diverses

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil et demande si des questions diverses sont à ajouter à celui-ci :

- point sur les compteurs linky
- lancement du recensement de la population le 19 janvier

I-Voirie-eau/assainissement-environnement espaces verts

Référence Compte rendu de la commission du 7/01/2017

PLUI foncier :

Dans le cadre du PLUI, il est présenté aux conseillers sur une carte le potentiel foncier net de la commune. Ceci dans le but de répertorier les parcelles constructibles sur les 10 prochaines années ou les parcelles aménageables rapidement.

La commission propose au conseil de valider le plan présenté pour une transmission au service de Laval Agglomération.

Détection et géo-référencement des réseaux :

La commune dispose de 3 ans pour la réalisation du géo-référencement des 11km de réseaux estimés.

La commission propose de réaliser ces 11km sur 3 tranches (2017/2018/2019), et de retenir pour 2017 un budget de 5000€ pour la réalisation d'environ 4km à 0.95€/m sur les lotissements du « Vignot », de « bel-air » et des lotissements entre les routes de Parné sur Roc et Forcé.

Pour mémoire, la commission rappelle que la commune devra exiger à l'avenir ce même géo-référencement dans les nouveaux lotissements afin de garder la carte à jour

1-Convention avec Enedis pour des travaux d'amélioration du réseau électrique

N°01-18/01/2017 - Objet : Autorisation de passage pour l'amélioration du réseau électrique de distribution publique

Monsieur le Maire indique qu'une convention de servitude est présentée par l'entreprise ELITEL, missionnée par ENEDIS en vue d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique au lieu-dit La Bétonnière.

Le propriétaire, la commune, conserve la propriété et la jouissance du chemin.

De fait, il est nécessaire de signer cette convention de servitude avec ENEDIS. Aucune indemnisation n'est prévue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DONNE son accord à cette autorisation de passage

-AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS

2-Convention « Eau - Assainissement » entre Laval Agglomération et la Commune

N°02- 18/01/2017 - Objet : Convention relative à la gestion d'équipements affectés aux services « eau » et « assainissement » entre la commune d'Entrammes et Laval agglomération

M. le Maire, donne lecture du rapport suivant :

I - Présentation de la décision

Laval Agglomération sera compétente en matière d'eau et d'assainissement à compter du 1er janvier 2017, conformément à l'arrêté préfectoral du 26/09/2016.

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L5215-27 et L5216-7-1, la possibilité pour une intercommunalité de confier, par convention, la gestion de certains équipements relevant de ses attributions, à une ou plusieurs de ses communes membres. Laval Agglomération, n'ayant pas à ce jour les moyens humains en interne pour assurer la gestion de l'ensemble des équipements affectés à ses nouvelles compétences, en matière d'eau et d'assainissement, entend confier la gestion de certains équipements aux communes, dans le cadre réglementaire cité ci-dessus.

Une convention avec chaque commune concernée doit être établie pour fixer les modalités d'exécution de cette gestion des équipements.

Sont concernées les communes de Châlons du Maine, Entrammes, Montigné le Brillant, La Chapelle Anthenaïse, Louverné, Montflours, Nuillé sur Vicoin, Saint Germain le Fouilloux.

Le projet de convention concernant notre commune est jointe en annexe.

IMPACT FINANCIER :

Un volume annuel d'heures de prestation a été arrêté, d'un commun accord avec Laval Agglomération.

Un coût horaire unique, pour l'ensemble des prestations réalisées par la commune, a été retenu à hauteur de 20 €.

Laval Agglomération acquittera ainsi une somme forfaitaire et annuelle, selon le mode de calcul suivant : volume horaire annuel x coût horaire.

La recette engendrée par ces prestations est arrêté à 22 300 €, pour la commune d'Entrammes.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu les statuts de Laval Agglomération qui lui donnent compétence en matière d'eau et assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment ses articles L 5215-27 et L5216-7-1,

Considérant qu'en application des dispositions précitées du CGCT, Laval Agglomération peut confier par convention la gestion de certains équipements relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;

Considérant que Laval Agglomération n'ayant pas à ce jour les moyens humains en interne pour assurer la gestion des équipements affectés à ces compétences, entend confier la gestion des équipements affectés au service "eau" et "assainissement" sur notre Commune ;

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de la gestion des équipements affectés au service "eau" et "assainissement" ;

Considérant qu'il convient de fixer, par convention, les modalités d'exécution de cette gestion des équipements ;

DÉLIBÈRE

Article 1

La convention de gestion d'équipements affectés aux services "eau" et "assainissement" sur la commune d'Entrammes, jointe en annexe, est approuvée.

Article 2

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document s'y afférant.

Article 3

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour information, lors du prochain Conseil une modification des statuts de Laval agglomération devra être adoptée. Elle porte sur la mise en conformité des statuts au 1^{er} janvier 2017 avec la loi Notre. Cette mise à jour n'avait pas été présentée en raison de l'éventuelle fusion avec la Communauté de communes du Pays de Loiron au 1^{er} janvier 2017. Celle-ci est reportée au plus tard au 1^{er} janvier 2019

A ce sujet, la commission se réunit le lundi 30 janvier à 20h00 pour les conseillers qui souhaitent venir.

3-Marché « schéma de circulation apaisée » : résultat de la maîtrise d'œuvre

N°03-18/01/2017 - Objet : Résultat du marché pour la maîtrise d'œuvre portant sur le schéma de circulation apaisée

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre portant sur le schéma de circulation apaisée a été réalisée. Ce schéma intègre la route départementale de Parné, la rue de l'école et la rue du Greffier.

La commission voirie eau-assainissement-environnement des espaces verts demande un accord de principe du Conseil municipal pour retenir la maîtrise d'œuvre de l'entreprise Kaligéo sur ces chantiers dans l'attente de réponse de la part du Conseil départemental pour déterminer l'ordre des priorités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DONNE son accord de principe pour retenir la maîtrise d'œuvre de l'entreprise Kaligéo sur ces chantiers

-MISSIONNE la commission pour proposer l'ordre des priorités des chantiers sur les deux prochaines années et acter définitivement en Conseil municipal

4-Résultat consultation assainissement des vestiaires football

N°04- 18/01/2017 - Objet : Résultat de la consultation lancée pour l'assainissement des vestiaires du football

Monsieur le Maire rappelle le problème d'assainissement rencontré dans les vestiaires du football. Deux entreprises ont été consultées.

Après examen de la commission voirie eau-assainissement-environnement des espaces verts, elle propose au Conseil de retenir l'entreprise ELB pour un montant de 16 357 € HT soit 19 628 € TTC. Les travaux pourraient être lancés pour la mi-février.

Un vote à main levée est réalisé par Monsieur le Maire pour retenir l'entreprise ELB :

17 pour, 1 contre, 0 abstention

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix,

- SUIT** la proposition de la commission en retenant l'entreprise ELB pour un montant de 16 356.67 € HT soit 19 628 € TTC
- AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis avec l'entreprise ELB.

5-Contrat balayage des rues

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'un marché avec la société LPS pour le balayage des rues. La commission voirie eau-assainissement-environnement des espaces verts propose au Conseil de valider le renouvellement du contrat de balayage des rues de la commune au même coût kilométrique que l'an passé, avec l'ajout des rues suivantes : rue de Parné (devant Mairie), rue des Sports, rue du Vignot (lotissement), rue des Grainetiers (lotissement des Primevères 2).

Soit un supplément de 682.41 € HT par an.

Il serait également ajouté en période de chutes de feuilles : chemin de Bonne (0.6 km) 3 passages par an et chemin de l'Escargotière (0.6 km) 1 passage par an.

Cela représente un supplément de 59.80€ par an.

Le montant de la prestation passerait de 5 149.47€ à 5 891.68€ HT soit 6 480.85 € TTC par an.

Le Conseil reporte l'adoption de cette délibération pour voir avec l'entreprise s'il est possible d'aménager un planning plus espacé entre les cessions de balayages ou alterner les cessions.

Plantes mellifères :

La commission informe le conseil de la mise en place au printemps prochain de plantes mellifères sur la carrière d'écorcé.

Un devis est en cours pour la réalisation de 10 panneaux pédagogique pour explication des 10 variétés végétales implantées.

II-Patrimoine

Référence Compte rendu de la commission du 22/12/2016

6-Achat du local « crédit agricole »

N°05-18/01/2017 - Objet : Acquisition par la commune du local Crédit agricole 31 rue de Parné

Monsieur le Maire rappelle que le Crédit Agricole propose de céder le local situé 31 rue de Parné au prix net vendeur de 40 000 €.

La commission Patrimoine a demandé des précisions avant de procéder à l'éventuel achat du bâtiment : diagnostic Amiante, diagnostic énergétique, éclaircir la partie travaux si la mise en place d'une porte à la place de la fenêtre existante est prévue (voir plan).

Le Crédit Agricole prend en charge les frais de mise en sécurité du distributeur automatique maintenu dans le local actuel et un loyer de 1 000 € par an à la commune.

Les diagnostics seront réalisés lors de la vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- RETIENT** le principe de l'acquisition du local Crédit Agricole pour un montant de 40 000 € net vendeur, sous réserve du résultat des diagnostics mentionnés précédemment
- PRECISE** que pour conserver le distributeur automatique, un loyer de 1 000 € par an à la commune.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Les Domaines n'ont pas pu répondre à l'évaluation du bien immobilier. En effet, par arrêté du 5 décembre 2016, le seuil de consultation relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités territoriales est porté à 180 000 €.

7-Mise à disposition du local accueil thermes

N°06-18/01/2017 - Objet : Mise à disposition de l'accueil des Thermes pour la psychologue

Monsieur le Maire rappelle qu'avant une possible installation dans le local paramédical en cours de réalisation, la commission Patrimoine propose au Conseil de mettre à disposition l'accueil des Thermes à la psychologue pour 50€ par mois.

Il est proposé de rédiger une convention avec la psychologue pour retranscrire ces informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-RETIENT une mise à disposition de l'accueil des Thermes de 50 € par mois et la rédaction d'une convention avec la psychologue

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

8-Marché « Rénovation toiture de la salle omnisports » : résultat du marché de la maîtrise d'œuvre

N°07-18/01/2017 - Objet : Résultat du marché portant sur la rénovation de la toiture de la salle omnisports

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux portant sur la rénovation de la toiture de la salle omnisports a été passé.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, LC développement.

Au vue des conclusions du maître d'œuvre, la commission Patrimoine propose de considérer le lot 1 « Toiture bac acier » infructueux et de relancer l'appel d'offres sur le lot 1 uniquement.

Le lot 2 sera abordé lors de la prochaine réunion de commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-DECLARE le lot 1« Toiture bac acier » infructueux et de relance l'appel d'offres sur le lot 1 uniquement.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

III-Ressources humaines et finances

Référence Compte rendu de la commission du 04/01/2017

9-Choix de l'établissement bancaire pour un prêt visant à l'achat du local paramédical

N°08-18/01/2017 - Objet : Réalisation d'un prêt pour l'achat d'un local d'activités paramédicales sur la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation auprès de 3 établissements bancaires a été lancée d'un montant de 150 000 € pour l'achat d'un local visant à l'installation d'activités paramédicales.

Après analyse, la commission Finances et Ressources humaines propose de retenir la proposition du Crédit Agricole Maine-Anjou Caisse régionale 18 boulevard Lucien Daniel 53091 Laval, pour le prêt de 150 000 € :

Taux fixe : 1.45%
Durée : 20 ans
Échéances constantes
Périodicité : Trimestrielle
Frais de dossier : 150€

Madame Nathalie CORMIER SENCIER ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**RETIENT** l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine située 18 boulevard Lucien Daniel 53091 Laval pour le prêt de 150 000 € avec les caractéristiques mentionnées ci-dessus

-**PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

-**PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

-**CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Didier MARQUET qualité : Maire d'Entrammes pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Madame Nathalie CORMIER SENCIER ne prend pas part au vote, compte tenu de sa profession.

10-Ouverture de crédits budgétaires avant vote du budget

N°09-18/01/2017 - Objet : Délibération spéciale : Ouverture de crédits n°1 en investissement (Commune)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager les crédits avant le vote du BP 2017 pour mandater les factures d'investissement.

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 2135 op.0054 acquisition de matériel : **1 354 €**

Article 2313 travaux op.160303 vestiaires et salle de réunion terrain de football : **19 629 €**

Article 2313 travaux op.160303 vestiaires et salle de réunion terrain de football : maîtrise d'œuvre : **38 250 €**

Article 2135 travaux op.0065 Travaux sur bâtiments : **1 248 €**

Article 2313 travaux op.160304 Aménagement centre-bourg : **3 360 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-**CREEE** les articles au budget communal 2017 comme indiqué ci-dessus

-**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater ces dépenses avant le vote du budget.

-**PRECISE** que ces crédits seront repris intégralement lors du vote du budget communal 2017

11-Modification délibération sur le régime indemnitaire

N°10-18/01/2017 - Objet : Modification de la délibération portant sur le régime indemnitaire des agents

Suite au recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie au 1^{er} janvier 2017, Monsieur le Maire indique qu'une modification est proposée par la commission Finances et Ressources humaines concernant la délibération n°19 du 9 mars 2011 portant sur le régime indemnitaire des agents de la commune.

En effet, il s'agit de modifier les articles suivants :

Date d'effet au 1^{er} janvier 2017

L'article 2 : Institution du régime

Le régime indemnitaire suivant est institué pour les agents titulaires et stagiaires nommés par référence à des grades ou emplois relevant des cadres d'emplois bénéficiaires.

-pour la filière administrative, cadre d'emploi de rédacteur à partir du 5^{ème} échelon

L'article 3 : Conditions d'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Bénéficiaires : ce sont les agents relevant des cadres d'emploi des rédacteurs classés au moins au 5^{ème} échelon

L'article 7 : Budget prévu

Pour la constitution d'une enveloppe budgétaire affectée au versement de cette indemnité, il sera fait application d'un coefficient multiplicateur à chaque montant de base précédemment rappelé en fonction de la catégorie de rattachement de chaque agent potentiellement bénéficiaire : 5 pour l'IFTS, rédacteur principal 2^{ème} classe

Le reste des articles reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-ENTERINE les modifications mentionnées ci-dessus

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

12-Création d'un poste permanent et d'un poste non permanent

N°11-18/01/2017 - Objet : Création d'un poste permanent de technicien

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 1^{er} février 2017 un emploi permanent à temps complet à raison de 35h par semaine. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade de technicien.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 64.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} février 2017.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

N°12-18/01/2017 - Objet : Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34 et l'article 3 paragraphe 1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que compte tenu d'un accroissement temporaire d'activités, il est nécessaire de créer pour la continuité du service, un poste non permanent de 32/35^{ème} pour la période du 19/02/2017 au 18/08/2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-**CREE** 1 poste non permanent de 32/35^{ème} du 19 février 2017 au 18 août 2017 sur le grade d'adjoint patrimoine de 2^{ème} classe.

-**INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au BP 2017, chapitre 64.

-**AUTORISE** le maire à signer ce contrat.

=====

Pour information, la commission travaillera sur un règlement et les conditions d'octroi des subventions à compter du 2nd trimestre 2017 pour exécution en 2018. Les demandes de subvention des associations hors Entrammes n'étant pas toutes arrivées, les éléments seront ajoutés lors de la réunion du 25 janvier 2017.

IV-Vie scolaire

Référence Compte rendu de la commission du 14/12/2016

13-Marché « réhabilitation de la cuisine du restaurant scolaire/salle des fêtes » : résultat pour les missions : sécurité protection et santé (SPS), contrôle technique (CT) et diagnostic amiante

N°13-18/01/2017-Objet : Résultat du marché mission contrôle technique pour la rénovation du restaurant scolaire et création d'un office de réchauffage à la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour la mission du contrôle technique a été lancée auprès de 3 bureaux, pour la rénovation du restaurant scolaire et la création d'un office de préchauffage à la salle des fêtes.

La commission Vie scolaire a étudié les 2 devis reçus. Elle propose de retenir l'entreprise APAVE pour un montant de 1910 € HT soit 2 292 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**DECIDE** de retenir l'entreprise APAVE pour un montant de 1910 € HT soit 2 292 € TTC pour la mission contrôle technique du marché de travaux rénovation de la cuisine scolaire et création d'un office de réchauffage à la salle des fêtes

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

N°14-18/01/2017 - Objet : Résultat du marché pour les missions de sécurité-protection au travail (SPS) et diagnostic amiante avant travaux pour la rénovation du restaurant scolaire et création d'un office de réchauffage à la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les missions de sécurité-protection au travail (SPS) et diagnostic amiante ont été lancées auprès de 3 bureaux, pour la rénovation du restaurant scolaire et la création d'un office de préchauffage à la salle des fêtes

La commission Vie scolaire a étudié les 2 devis reçus. Elle propose de retenir l'entreprise LEPAGE AC2S pour les deux missions :

-mission SPS 860 € HT soit 1 032€ TTC

-mission diagnostic amiante 270 € HT soit 324 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-**DECIDE** de retenir l'entreprise LEPAGE AC2S pour les deux missions : mission SPS 860 € HT soit 1 032€ TTC et mission diagnostic amiante 270 € HT soit 324 € TTC pour la mission contrôle technique du marché de travaux rénovation de la cuisine scolaire et création d'un office de réchauffage à la salle des fêtes

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

=====

Le permis de construire a été accordé.

Le marché pour la rénovation du restaurant scolaire et création d'un office de réchauffage à la salle des fêtes sera lancé prochainement sur la plateforme des marchés publics de Laval agglomération.

Pour le mobilier de cuisine, un chiffrage est réalisé à partir de catalogues de fournisseurs de matériel professionnel (HT) pour un total d'environ 27 000 €. Selon le montant du marché global, il pourrait être envisagé l'achat d'une cellule de refroidissement pour 5100 € HT. Une consultation sera lancée sur la plateforme de marchés publics de Laval Agglomération.

Pour information, l'école a adressé des demandes d'investissement :

Maternelle : - Traçages au sol pour draisiennes et trottinettes

-1 PC

-rideaux c pour projections vidéo

Elémentaire : - Eclairage du local de rangement

-Création d'un préau au-dessus du billodrome

-Achat de 2 TBI (environ 5000 € compris installation?)

-1 PC

-Installation de domotique pour le portail (ouverture à distance)

-Rails pour le rangement des tapis de gym

V-Enfance-jeunesse et Acteurs de la vie locale

Référence Compte rendu de la commission du 20/12/2016 et 17/01/2017

14-Marché « Réhabilitation et création de vestiaires football » : résultat du marché de la maîtrise d'œuvre

N°15-18/01/2017 - Objet : Résultat du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de vestiaires de football et le réaménagement des vestiaires existants en club house - salles de réunions pour la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour la maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation de vestiaires de football et le réaménagement des vestiaires existants en club house - salles de réunions pour la commune, a été lancée.

La commission Acteurs de la vie locale a étudié les 3 dossiers reçus. Elle propose de retenir le cabinet Nathalie Chardon avec une proposition comprenant :

- prestation de la maîtrise d'œuvre à hauteur de 7.5% du montant des travaux estimés à 330 000 € HT pour la 1ère phase et 87 000 € HT pour la 2^{ème} phase.

- aide à l'élaboration du rapport pour le contrôle technique et la mission SPS pour un montant de 400€ HT

- aide à l'élaboration du rapport du sondage, si besoin, pour un montant de 200 € HT

Soit un total maximum de 31 875 € HT soit 38 250 € TTC.

Monsieur le Maire procède à un vote à main levée : 0 contre, 1 abstention, 17 pour

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix,

- DECIDE de retenir le cabinet Nathalie Chardon pour un montant maximum de 31 875 € HT soit 38 250 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

VI-Questions diverses

- Liste banque alimentaire :

A ce jour, 6 foyers sont inscrits représentant 14 bénéficiaires.

- Les compteurs Linky vont être installés sur la commune à compter du mois de juin 2017. Enedis se charge de la communication.

- Le recensement de la population débute le jeudi 19 janvier pour un mois, jusqu'au 18 février 2017.

Les réunions du Conseil municipal en 2017 :

Mercredi 8/02

Mercredi 8/03

Mercredi 29/03 ou le 12/04

Mercredi 10/05

Mercredi 14/06

Mercredi 12/07

Mercredi 13/09

Mercredi 11/10

Mercredi 8/11

Mercredi 13/12

Dates de réunions :

Commission Finances et RH 25 janvier à 20h

Rencontre avec François Zocchetto 26 janvier 20h00

Statuts de Laval agglomération 30 janvier à 20h00

Commission Patrimoine 31 janvier à 20h00

Commission Enfance-Jeunesse 2 février à 20h30

Commission Voirie-environnement 4 février à 9h30
Commission vie scolaire 7 février à 20h30
Commission Acteurs de la vie locale 16 février à 20h30
Commission Enfance-Jeunesse 21 février à 20h30
Débat PADD 12 avril avec Arnaud Clévéde

Prochain Conseil le 8 février 2017

Séance levée à 22h35

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES
--

Délibération N°01-18/01/2017/01 - Autorisation de passage pour l'amélioration du réseau électrique de distribution publique

Délibération N°02-18/01/2017/02 - Convention relative à la gestion d'équipements affectés aux services « eau » et « assainissement » entre la commune d'Entrammes et Laval agglomération

Délibération N°03-18/01/2017/02 - Résultat du marché pour la maîtrise d'œuvre portant sur le schéma de circulation apaisée

Délibération N°04-18/01/2017/02 - Résultat de la consultation lancée pour l'assainissement des vestiaires du football

Délibération N°05-18/01/2017/03 - Acquisition par la commune du local Crédit agricole 31 rue de Parné

Délibération N°06-18/01/2017/03 - Mise à disposition de l'accueil des Thermes pour la psychologue

Délibération N°07-18/01/2017/03 - Résultat du marché portant sur la rénovation de la toiture de la salle omnisports

Délibération N°08-18/01/2017/03 - Réalisation d'un prêt pour l'achat d'un local d'activités paramédicales sur la commune

Délibération N°09-18/01/2017/04 - Délibération spéciale : Ouverture de crédits n°1 en investissement (Commune)

Délibération N°10-18/01/2017/04 - Modification de la délibération portant sur le régime indemnitaire des agents

Délibération N°11-18/01/2017/04 - Création d'un poste permanent de technicien

Délibération N°12-18/01/2017/05 - Recrutement par contrat dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Délibération N°13-18/01/2017/05 - Résultat du marché mission contrôle technique pour la rénovation du restaurant scolaire et création d'un office de réchauffage à la salle des fêtes

Délibération N°14-18/01/2017/05 - Résultat du marché pour les missions de sécurité-protection au travail (SPS) et diagnostic amiante avant travaux pour la rénovation du restaurant scolaire et création d'un office de réchauffage à la salle des fêtes

Délibération N°15-18/01/2017/06 - Résultat du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de vestiaires de football et le réaménagement des vestiaires existants en club house - salles de réunions pour la commune

Séance du 18 janvier 2017
 Délibérations prises de
 n°01 à 15 /2017

NOM	PRENOM	SIGNATURE	NOM	PRENOM	SIGNATURE
MARQUET	Didier		BOIVIN	Christophe	
CIRON	Maurice		GAUTIER	Sandrine	
DENEUX	Valérie		CHARLES	Christophe	Absent excusé
DELAMARCHE	Guy		MAGNYE	Sandrine	
CORMIER SENCIER	Nathalie		MAYOTTE	Sophie	Excusée-Pouvoir
ALLAIRE	Jérôme		BRUNEAU	Alice	
LEPAGE	Amanda		PARIS	Karine	
DEVINAT	Fabienne		CREN	Alain	Excusé-Pouvoir
BENOIT	Laurent		DAVARD	Annie	
BURON	David				